



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 128 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009

Chapitre 13 **Centre du commerce international CNUCED/OMC**

Onzième rapport du Comité consultatif **pour les questions administratives et budgétaires** **sur le projet de budget-programme** **pour l'exercice biennal 2008-2009**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6 (Sect. 13)/Add.1). À cette occasion, il s'est entretenu avec le Directeur exécutif et d'autres représentants du Centre par visioconférence et avec des représentants du Secrétaire général au Siège.

2. Conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, un fascicule simplifié a été soumis [A/62/6 (Sect. 13)], qui présentait une estimation budgétaire préliminaire au titre du programme d'activités du Centre de commerce international (CCI) pour l'exercice biennal 2008-2009. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009¹, le Comité consultatif a recommandé que, sans préjudice du résultat de l'examen du projet de budget-programme détaillé du CCI, l'Assemblée générale prenne note des ressources demandées dans l'estimation préliminaire, y compris de la demande de création de trois postes d'administrateur (1 P-4 et 2 P-2), du reclassement à P-4 d'un poste P-2 et de la suppression de deux postes d'agent des services généraux.

3. Le tableau 13.2 du document budgétaire (A/62/6 (Sect. 13)/Add.1) présente les prévisions de dépenses et de recettes du CCI pour l'exercice biennal 2008-2009. Le budget doit être financé en parts égales par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce, les deux organisations participantes. Comme indiqué dans le tableau, le Comité consultatif constate que les prévisions de

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 7* (A/62/7), chap. II, par. IV.31.



dépenses pour l'exercice biennal sont estimées à 68 680 900 francs suisses (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation de 311 500 francs suisses, soit 0,4 % par rapport aux crédits ouverts pour 2006-2007. L'augmentation s'explique essentiellement par la création proposée de quatre postes d'administrateur et le reclassement d'un autre poste (voir par. 5 ci-dessous). Les recettes diverses pour l'exercice biennal sont estimées à 700 000 francs suisses, soit une augmentation de 230 000 francs suisses par rapport aux prévisions de 470 000 francs suisses pour l'exercice biennal en cours. Comme indiqué au paragraphe 13.15 du document, la contribution de chaque organisation pour l'exercice biennal 2008-2009 est estimée à 34 526 200 francs suisses, soit 28 771 800 dollars au taux de change de 1,20 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis.

4. Le Comité consultatif a été informé de l'augmentation des prévisions de ressources extrabudgétaires qui viendront s'ajouter aux crédits ouverts au titre du budget ordinaire et permettre au CCI d'exécuter ses projets de coopération technique. Les montants prévus pour 2008-2009 au titre du budget ordinaire sont estimés à 69 752 200 francs suisses (après actualisation des coûts) et les ressources extrabudgétaires à 96 millions de francs suisses. Les dépenses extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élevaient à 64 491 600 francs suisses et les crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007 s'élèvent à 80 418 200 francs suisses. Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 13.7 et 13.35 du budget, les ressources financières disponibles pour l'assistance technique relative au commerce ont augmenté de façon exponentielle et le Centre est considéré par les donateurs comme un bénéficiaire de choix. Le CCI étant appelé à jouer un rôle déterminant dans la fourniture de l'aide au commerce, il recevra une part plus importante de fonds extrabudgétaires en 2008-2009. Entre 2000 et 2006, les dépenses du CCI au titre de l'assistance technique ont augmenté de 118 %, alors que les dépenses au titre du budget ordinaire n'ont augmenté que de 17,3 % au cours de la même période.

5. Les paragraphes 13.13 et 13.33 et les tableaux 13.3 et 13.5 du budget indiquent les postes nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009. Les propositions figurant au paragraphe 13.13 concernant la création de quatre postes d'administrateur (1 P-4 et 3 P-2), le transfert d'un poste P-2 reclassé au niveau P-4 et la suppression de trois postes d'agent des services généraux portent sur :

a) La création d'un poste P-4 (spécialiste de la gestion axée sur les résultats et de l'évaluation) au Cabinet du Directeur exécutif pour mettre au point et appliquer des méthodes de suivi des résultats de l'organisation et d'établissement de rapports réguliers à ce sujet et pour aider les chefs de service et le personnel du CCI;

b) La création d'un poste P-2 (concepteur de systèmes d'information) dans la Division du développement des produits et des marchés, pour doter la Section d'information commerciale des ressources et des compétences nécessaires à la mise au point et à l'entretien de nouveaux outils de gestion informatisée;

c) La création d'un poste P-2 (spécialiste de l'information commerciale) dans la Division du développement des produits et des marchés, pour appuyer le programme de recherche du CCI dans ce domaine, en développer le contenu et renforcer la capacité de gérer un service de renseignements;

d) La création d'un poste P-2 (spécialiste des ressources humaines) dans la Division de l'appui au programme pour en renforcer les capacités, compte tenu de la nécessité d'évaluer et d'adopter des méthodes de gestion des ressources humaines et

d'encadrer le personnel en vue d'améliorer la productivité et l'efficacité, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats;

e) Le transfert d'un poste P-2 d'éditeur Web, reclassé à P-4, de la Division de l'appui au programme au Cabinet du Directeur exécutif, pour renforcer la fonction de communication stratégique du Centre;

f) La suppression de trois postes d'agent des services généraux (2 de la Division du développement des produits et des marchés et 1 de la Division de l'appui au programme) ayant perdu leur utilité du fait de l'utilisation croissante de sources d'information numériques.

6. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions présentées aux alinéas b) à f) du paragraphe 5 ci-dessus pour les raisons indiquées par le Secrétaire général dans son rapport. En ce qui concerne la proposition de créer un nouveau poste P-4 formulée à l'alinéa a) du paragraphe 13.13 du rapport, le Comité estime que cette fonction devrait être perçue comme un effort collectif de tous les services concernés (voir également par. 8 ci-dessous); par conséquent, le Comité n'est pas convaincu que la création de ce poste soit nécessaire ou que ce poste serait d'une utilité particulière.

7. Les montants prévus pour 2008-2009 au titre des ressources autres que celles affectées à des postes s'élèveraient à 16 102 700 francs suisses (avant actualisation des coûts), soit l'équivalent des crédits ouverts pour 2006-2007. La hausse des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, de la formation, du mobilier et de l'équipement serait compensée par une diminution des dépenses prévues au titre des frais généraux de fonctionnement et des fournitures et accessoires, comme l'indique le paragraphe 13.14 du document.

8. Le Comité consultatif note au paragraphe 13.25 du document budgétaire que le CCI a entamé un processus de gestion du changement, comme suite aux conclusions d'une évaluation externe globale et aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne. Ce processus vise essentiellement à appliquer la gestion axée sur les résultats. Le Comité a été informé que le Centre passait actuellement à la gestion axée sur les résultats et à la budgétisation axée sur les résultats et qu'il entendait apporter des améliorations substantielles à cet égard dans la présentation du prochain budget annuel. **Le Comité recommande que, lors de l'adoption de la gestion axée sur les résultats et de la budgétisation axée sur les résultats, le CCI tire parti de l'expérience et des enseignements tirés par d'autres organismes du système des Nations Unies.**

9. En réponse à une question qu'il a posée, le Comité consultatif a été informé que les systèmes de gestion de la relation client et de gestion des contenus du Centre complèteraient le futur progiciel de gestion intégré de l'ONU et seraient entièrement intégrés à celui-ci. Le Comité a été également informé que le CCI avait entamé des discussions avec l'Office des Nations Unies à Genève en vue d'inscrire ces services dans le mémorandum d'accord entre le CCI et l'Office et que, lorsqu'il réalisera ses investissements en faveur de ces systèmes, le Centre s'alignerait sur l'approche et les services de l'ONU autant que possible. Le Comité entend suivre cette question dans le contexte du rapport du Secrétaire général sur la préparation du progiciel de gestion intégré.

10. Le Comité consultatif rappelle que selon les nouvelles procédures budgétaires introduites par la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, le CCI doit continuer à établir deux fascicules budgétaires présentant les mêmes données financières et de fond sous différentes formes pour présentation à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation mondiale du commerce. Le Centre devrait s'efforcer d'harmoniser les deux documents en consultation avec les secrétariats de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce. Dans son rapport sur le budget biennal du Centre de commerce international pour 2006-2007 (A/60/7/Add.16, par. 12), le Comité a demandé que le prochain projet de budget rende compte des efforts qui auront été déployés pour harmoniser encore plus les procédures et des progrès réalisés dans ce domaine, et qu'il contienne une évaluation de la façon dont les nouvelles procédures fonctionnent et dont elles ont contribué à simplifier et rationaliser les méthodes de présentation budgétaire. Le CCI a indiqué, au tableau 13.6 du document budgétaire, que les nouvelles procédures ont permis de réduire la quantité de travail et d'éviter les doubles emplois dans le processus de présentation du budget. Il est prévu de déterminer pendant l'exercice biennal 2008-2009, dans le cadre du processus de gestion du changement du CCI, s'il est possible de procéder à une harmonisation plus poussée.

11. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget au titre du chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, sous réserve des recommandations formulées au paragraphe 6 ci-dessus.
